

# COMMENT OBTENIR UN EXTRAIT D'ACTE DE SON BAPTÊME POUR ÊTRE PARRAIN OU MARRAINE

- Les extraits d'acte de baptême ont un caractère privé et confidentiel. Ils ne peuvent être délivrés qu'à la personne concernée par l'acte et, si elle est mineure, à son représentant légal.

**Aucun extrait de baptême ne peut être envoyé par mail pour des questions légales de protection de données.**

- Pour toutes vos demandes, **vous joindrez une copie de votre carte d'identité valide et une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse** pour la réponse.

Veillez faire votre demande à l'aide du formulaire à la page 2 de ce document.

- Si vous connaissez la paroisse de votre baptême et la date de celui-ci, vous pouvez envoyer votre demande à la paroisse concernée.

Suivant les paroisses, il faut compter un délai plus ou moins long.

*Si votre demande est urgente, veuillez vous adresser directement au service des archives de catholicité du diocèse de votre baptême.*

→ **N'oubliez pas l'enveloppe timbrée et libellée à votre adresse pour la réponse.**

- Si vous avez des doutes sur le lieu et/ou la date de votre baptême, veuillez adresser directement votre demande au service des archives de catholicité du diocèse de votre baptême.

Pour le diocèse de Lille (arrondissements de LILLE, HAZEBROUCK ET DUNKERQUE), voici les coordonnées du service des Archives de Catholicité :

ARCHEVÊCHÉ DE LILLE  
ARCHIVES DE CATHOLICITÉ  
68 RUE ROYALE  
CS 60022  
59042 LILLE CEDEX

→ **N'oubliez pas l'enveloppe timbrée et libellée à votre adresse pour la réponse.**

## DEMANDE D'EXTRAIT D'ACTE DE BAPTÊME

À \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Monsieur le Curé,  
Monsieur le Chancelier,

Je vous serais reconnaissant de faire parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous un extrait de baptême pour le motif suivant :

Pour être parrain

Pour être marraine

1. Une fois majeure, **seule la personne concernée par l'acte peut en faire la demande** et non une tierce personne, même de sa famille. En effet, plusieurs éléments à caractère privé sont éventuellement ajoutés sur l'acte. Pour un mineur, seuls les parents ou les titulaires de l'autorité parentale sont habilités à faire la demande.
2. Votre extrait de baptême sera envoyé **par voie postale uniquement**. De la même manière, nous n'accepterons pas les demandes formulées par mail.

Voici les renseignements qui vous permettront de trouver l'acte original au registre des baptêmes :

**Prénoms :** \_\_\_\_\_

**NOM :** \_\_\_\_\_

Né(e)<sup>1</sup> le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Fils - Fille<sup>1</sup> de \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
Prénom et NOM du père Prénom et NOM de jeune fille de la mère

À cette époque, domiciliés à \_\_\_\_\_

Baptisé(e)<sup>1</sup> le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Vous trouverez joints à ce courrier **la photocopie de ma pièce d'identité et une enveloppe affranchie à mon nom et mon adresse**. Avec mes remerciements, je vous prie de bien vouloir agréer mes sentiments respectueux.

**Nom et adresse – très lisible – du demandeur :**

Prénom, NOM : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Bat./étage : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

*Signature*

<sup>1</sup> Barrer la mention inutile.